

Ecole de Musique Intercommunale  
de la région de La Villedieu du Clain

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## 2008/2011

# SOMMAIRE

## 1. ETAT DES LIEUX

A. l'établissement et son territoire	page 3
B. Profil des élèves	page 4
C. Profil des enseignants	page 8
D. Profil de l'école	page 9

## 2. MISSIONS ET PROJET D'ETABLISSEMENT

A. Objectifs de l'école de musique	page 12
B. Le projet pédagogique de l'école	page 13
a) Cursus éveil	page 14
b) Cursus 1 <sup>er</sup> cycle	
c) Cursus 2 <sup>ième</sup> cycle	
d) Cursus Ados	page 15
e) Cursus Adulte	
f) Cursus spécifique	
g) Evaluation	page 16
C. Missions de l'équipe enseignante	page 18
D. Missions de la directrice, coordinatrice	

## 3. MOYENS

A. Organigramme	Page 19
B. Coordination	page 20
C. Conditions d'accessibilité	page 21
D. Les partenariats	
E. Les partenaires	page 22
F. Le budget prévisionnel	page 23
G. Calendrier de mise en œuvre	page 24

# 1. ETAT DES LIEUX

## A. L'établissement et son territoire

La création de l'E.M.I.L., l'Ecole de Musique Intercommunale de la région de La Villedieu du Clain, a eu lieu le 19 mai 1998 (dépôt légal en Préfecture). Des bénévoles gérants des associations déjà existantes se sont regroupées pour former une école intercommunale.

Actuellement, 7 communes sur 10 bénéficient d'une mise en place d'un enseignement musical, grâce à des énergies disponibles et s'impliquant dans le fonctionnement de l'E.M.I.L.

L'E.M.I.L. a un agrément « Jeunesse et Sports » depuis le 20 avril 1998, permettant une aide financière et pédagogique quand à la mise en place de projet C.E.L. (Contrat Educatif Local).

Il a été nécessaire de créer un poste de directeur/coordonateur en mars 2000.

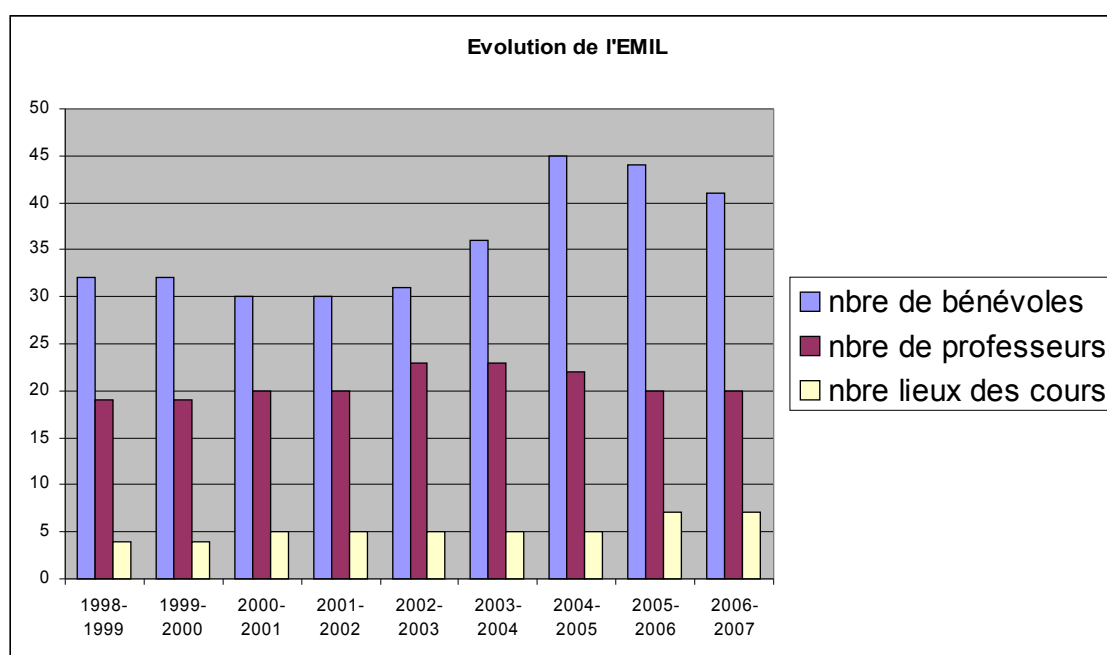
L'école de musique, gérée par 41 bénévoles, rayonne sur le territoire de la communauté de communes de la Région de la Villedieu du Clain et plus largement sur le périmètre du Pays des Six Vallées.

- Elle est un lieu de ressources et de formation pour les amateurs.
- Elle suscite et accueille les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions.
- Elle est un centre d'animation de la vie culturelle, elle contribue à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

## Evolution des encadrants et des lieux de cours

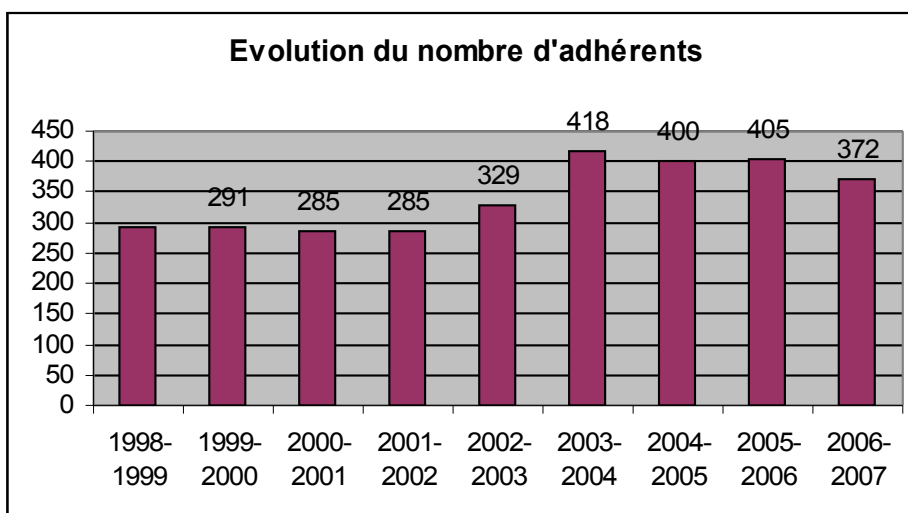
Pour permettre une évaluation quantitative et de surcroît qualitative, les graphismes ci-dessous, démontrent bien la dynamique de l'école de musique, ainsi que son implantation dans les communes.

*L'intercommunalité de cette association n'est plus à démontrer.*



année d'exercice	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
nbre de bénévoles	32	32	30	30	31	36	45	44	41
nbre de professeurs	19	19	20	20	23	23	22	20	20
nbre lieux des cours	4	4	5	5	5	5	5	7	7

## B. Profil des élèves

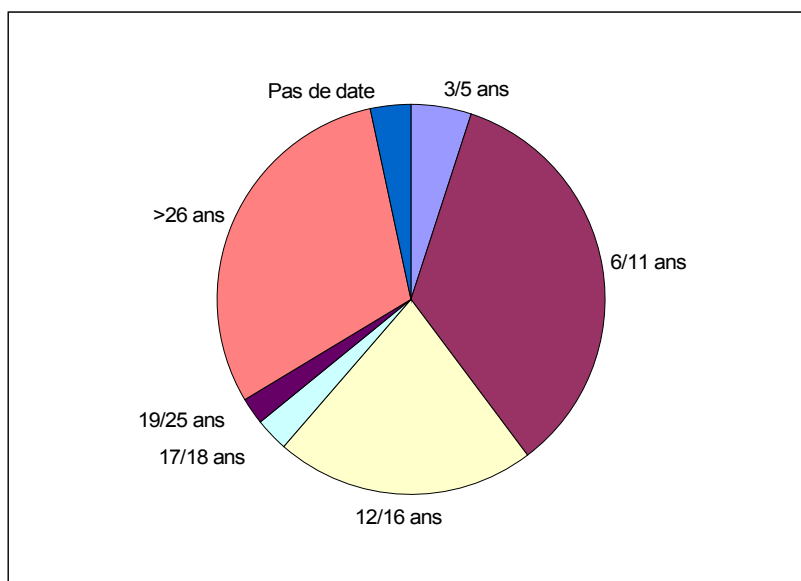


### Répartition par âge :

- **67%** des élèves ont entre **3 et 18 ans**
- **33%** des élèves ont entre **19 et plus**

La pratique amateur chez l'adulte est présente et se développe grâce aux cours collectifs :

- atelier chansons
- chorales
- atelier « chants du monde »
- atelier chansons traditionnelles à danser
- atelier de percussions africaines
- steel-band
- atelier Jazz

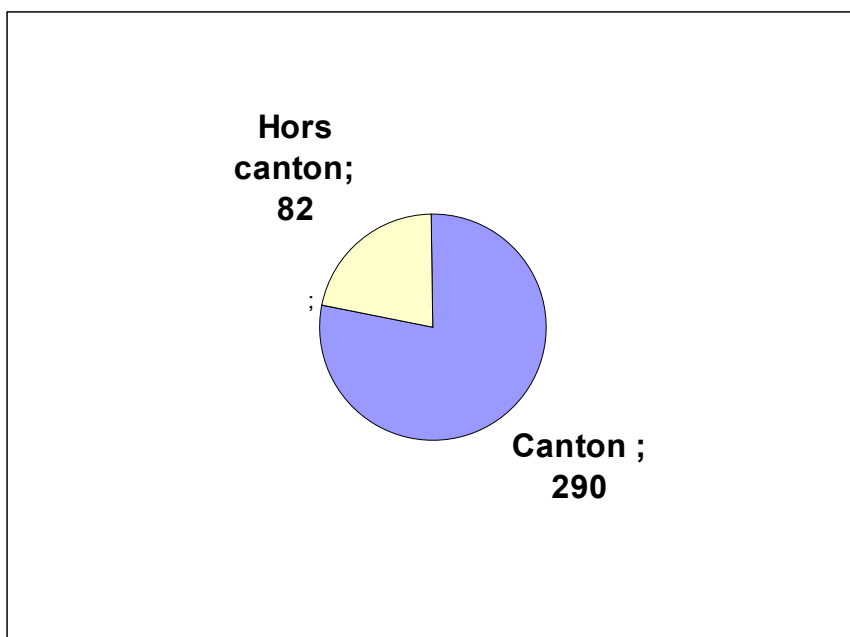


	<b>3/5 ans</b>	<b>6/11 ans</b>	<b>12/16 ans</b>	<b>17/18 ans</b>	<b>19/25 ans</b>	<b>&gt;26 ans</b>	<b>Date de naissance non communiquée</b>
Total	19	129	81	10	9	113	12

### Répartition par lieux d'habitation :

Ce graphisme ci-dessous nous montre que :

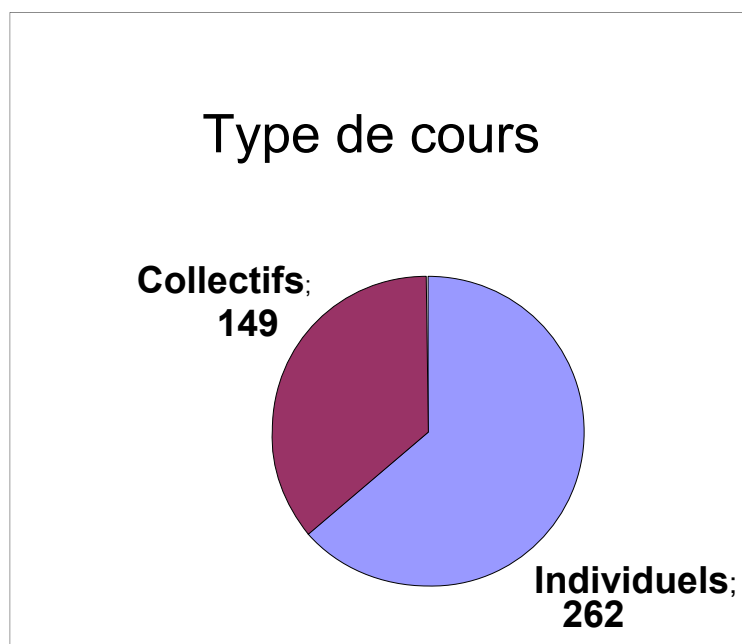
- **78%** des élèves habitent le canton.
- **22%** des élèves viennent des communes voisines.



Lieu d'habitation	nombre	Lieu d'habitation	nombre
<b>Nouaillé</b>	<b>90</b>	Savigny l'Evescault	2
<b>Smarves</b>	<b>52</b>	Quinçay	2
<b>Nieuil l'Espoir</b>	<b>51</b>	Ligugé	2
<b>Les Roches Prémaries</b>	<b>24</b>	Château Larcher	2
<b>Vernon</b>	<b>20</b>	Iteuil	1
<b>La Villedieu</b>	<b>19</b>	Beaumont	1
<b>Fleuré</b>	<b>13</b>	Salles en Toulon	1
<b>Dienné</b>	<b>11</b>	Beruges	1
<b>Aslonnes</b>	<b>10</b>	Verrières	1
<b>Gizay</b>	<b>2</b>	St Julien l'Ars	1
Tercé	14	Sommières du Clain	1
Poitiers	13	Marnay	1
Mignaloux Beauvoir	12	Marigny- Chémereau	1
Valdivienne	5	Lusignan	1
Saint Benoit	4	Iteuil	1
Gençay	3	Chauvigny	1
Jardres	2	Civaux	1
Migne auxances	2	Crotelle	1
Vivonne	2	Dissay	1
		<b>Total</b>	<b>372</b>

## Répartition par activité

- **40 %** des élèves adhérents, pratiquent une activité collective
- **70%** des élèves adhérents, pratiquent un cours individuel



Activité(s)	Nombre de pratiquants	Activité(s)	Nombre de pratiquants
Piano	88	Eveil transition	8
Guitare classique	45	Atelier rock	8
Eveil musical	29	Basse	7
Chorales adultes	32	Harpe celtique	7
Batterie	20	Atelier Chanson	6
Djembé	18	Atelier Jazz	6
Violon	17	Flûte à bec	6
Guitare électrique	14	Atelier teenager	5
Steel drum	12	Saxophone	5
Danse trad	12	Synthétiseur	5
Formation Musicale	12	Percussions	4
Chants du monde	11	Flûte traversière	3
C.E.L.	10	Trompette	2
Accordéon diaton.	8	Violoncelle	2
Chorale enfants	8	Clarinette	1
		<b>Total</b>	<b>411</b>

### **Durée moyenne de fréquentation de l'école :**

Les élèves de l'EMIL ont comme parcours :

- de 4 ans à 6 ans : l'Eveil Musical
- de 6 à 8 ans : l'Eveil Instrumental
- de 8 ans à 12 ans : Formation Musicale Instrumentale en parallèle avec des cours individuel d'instruments
- de 12 ans à 18 ans : ateliers de pratique collectives, associés aux cours individuels d'instruments.

La durée moyenne de fréquentation d'un élève est de 6 ans.

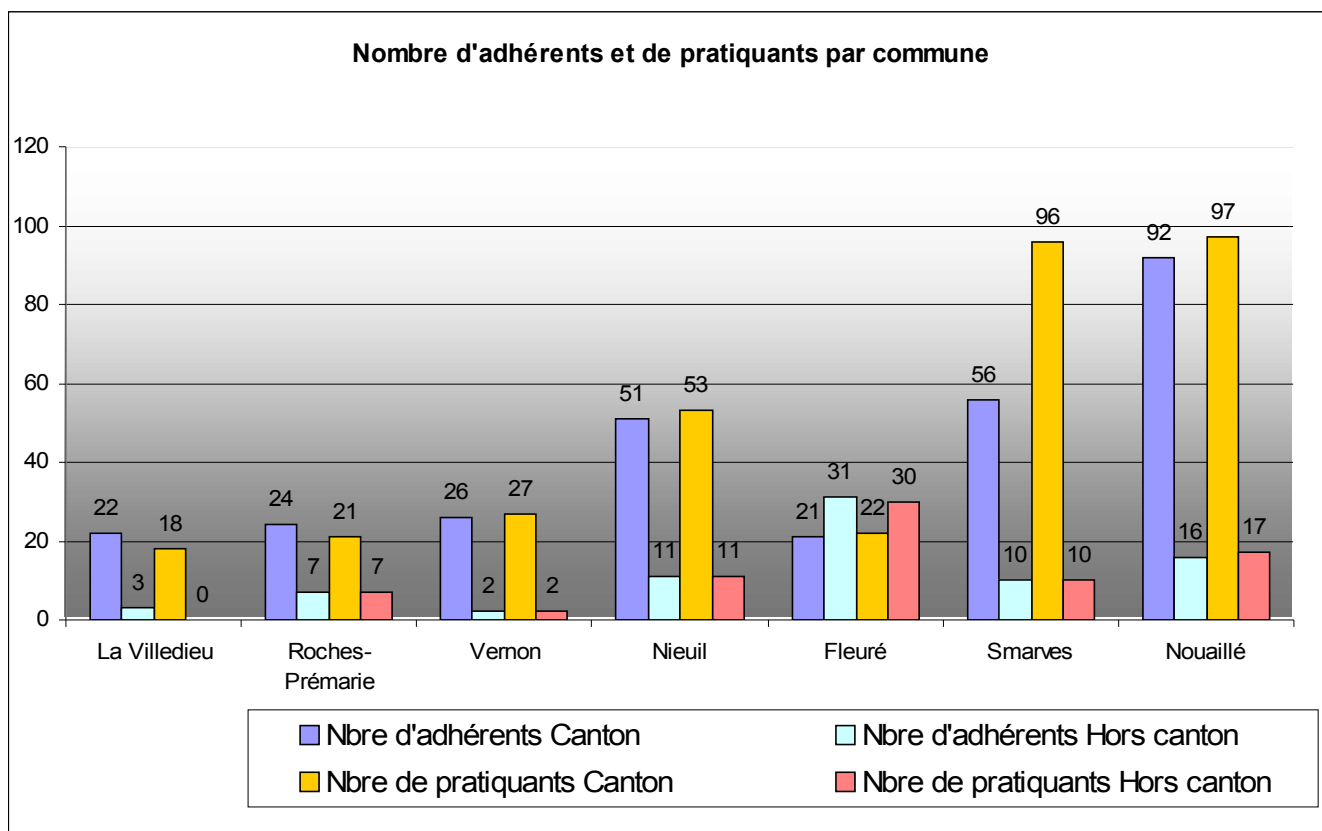
Grâce à la mise en place des activités collective pour les 6/8 ans la fréquentation de l'école va augmenter d'ici les prochaines années.

## C. Profil des enseignants

	ancienneté	Temps de travail/semaine	Nom / prénom	Année Naissance	Diplômes
1	1 <sup>e</sup> oct 1998	<b>4h50</b>	<b>BLUGEON</b> <i>Christophe</i>	<b>1973</b>	
2	1 <sup>e</sup> oct 1998	<b>13h50</b>	<b>COURTIN</b> <i>Stéphane</i>	<b>1966</b>	DEUG musique
3	1 <sup>e</sup> oct 1998	<b>35h</b>	<b>FAUCONNIER</b> <i>Sylvie</i>	<b>1963</b>	D.U.M.I (93/94)
4	1 oct 1998	<b>16h50</b>	<b>PORCHERON</b> <i>Luc</i>	<b>1961</b>	C.A.P.E.S musicologie (84) Licence musicologie (84) C.F.E.M. piano et clarinette Médaille d'Or solfège (80)
5	1 oct 1999	<b>2h</b>	<b>FERJAUULT</b> <i>Frédéric</i>	<b>1966</b>	D.U.M.I En cours de Validation d'Acquis et d'Expérience : option Jazz
6	1 oct 2000	<b>15h</b>	<b>AUDEBRAND</b> <i>Christophe</i>	<b>1962</b>	Pas de diplômes- en formation depuis 3 ans à Syrinx (harmonie, voix, guitare basse et d'accompagnement)
7	1 oct 2000	<b>8h</b>	<b>BERTRET</b> <i>Benoît</i>	<b>1970</b>	D.U.M.I (92/93)
8	1 oct 2000	<b>23h</b>	<b>BERNARD</b> <i>Delphine</i>	<b>1978</b>	D.U.M.I (00/01)
9	1 oct 2001	<b>2h</b>	<b>VALLET</b> <i>Florian</i>	<b>1980</b>	D.U.M.I (08)
10	1 oct 2002	<b>6h</b>	<b>FLOOD</b> <i>Raphaël</i>	<b>1974</b>	D.U.M.I (02)
11	1 oct 2003	<b>6h</b>	<b>BOUTINON</b> <i>Grégory</i>	<b>1982</b>	Licence de musique (02)
12	1 oct 2005	<b>dispo</b>	<b>BIVEN</b> <i>Didier</i>	<b>1962</b>	Licence musicologie (89) Maîtrise Ethnomusicologie (98) En cours de Validation d'Acquis et d'Expérience : option guitare classique
13	1 oct 2005	<b>7h</b>	<b>SABOURIN</b> <i>Sophie</i>	<b>1977</b>	D.U.M.I (02/03) Licence musicologie C.F.E.M B.A.F.A arts et cirque D.E Flûte à bec (07)
14	1 oct 2006	<b>3h50</b>	<b>BERNARD</b> <i>Perrine</i>	<b>1984</b>	D.E Flûte à bec (07)
15	2 mai 2007	<b>11h50</b>	<b>LAGARDE</b> <i>Irina</i>	<b>1947</b>	Etudes Universitaires, spécialité musique et pédagogie en Russie
16	14 sept 2007	<b>12h</b>	<b>TOUZOT</b> <i>Mathieu</i>	<b>1978</b>	D.U.M.I
17	1 <sup>er</sup> oct 2007	<b>0,50h</b>	<b>AUZELY</b> <i>Anne</i>	<b>1976</b>	D.E Flûte traversière
18	1 <sup>er</sup> oct 2007	<b>4h</b>	<b>COURSON</b> <i>Florent</i>	<b>1980</b>	D.U.M.I
19	1 <sup>er</sup> oct 2007	<b>7h50</b>	<b>LEVEQUE</b> <i>Marion</i>	<b>1990</b>	D.E.M
20	14 sept 2007	<b>6h</b>	<b>MARTINEAU</b> <i>Cédric</i>	<b>1974</b>	
21	1 <sup>er</sup> janv 2008	<b>5h</b>	<b>TREHU</b> <i>Cécile</i>	<b>1983</b>	D.U.M.I (06)
22	29 fév 2008	<b>4h</b>	<b>THEBAUD</b> <i>Damien</i>	<b>1980</b>	D.U.M.I (07)



## D. Profil de l'école



La différence entre le nombre d'adhérents et le nombre de pratiquants s'explique par le fait que certains adhérents pratiquent deux activités (une individuelle et une collective).

Les responsables des communes gèrent souvent des élèves qui ne sont pas adhérents de leur commune suite aux pratiques collectives qui y sont enseignées. Exemple :

- Smarves => 106 pratiquants pour 66 adhérents

Communes	Nombre d'adhérents		Nombre de pratiquants	
La Villedieu	25	<b>7%</b>	18	<b>4%</b>
Roches-Prémarie	31	<b>8%</b>	28	<b>7%</b>
Vernon	28	<b>7%</b>	29	<b>7%</b>
Nieuil	62	<b>17%</b>	64	<b>16%</b>
Fleuré	52	<b>14%</b>	52	<b>13%</b>
Smarves	66	<b>18%</b>	106	<b>26%</b>
Nouaillé	108	<b>29%</b>	114	<b>28%</b>
<b>Total</b>	<b>372</b>		<b>411</b>	

## Parc Instrumental par commune

Les instruments sélectionnés en gris font partis de l'aide à l'achat proposés chaque année par le Conseil Général de la Vienne et le Crédit Agricole de Touraine.

COMMUNES	INSTRUMENTS	MARQUE / TYPE	ANNEE	PRIX
<b>FLEURE</b>	Piano + siège		1999	3 388,00 €
	Grand Djembé (42 cm)		1999	136,00 €
	Petit Djembé (24cm)		1999	67,00 €
	Grand Djembé		2000	152,00 €
	Balafon		2000	381,00 €
	3 Doums + 3 cloches		2000	578,00 €
	1 batterie complète + siège 1 pied de cymbale 1 cymbale		2000	541,00 €
	6 pupitres (dont un de chef)		2000	114,00 €
	2 repose-pied pour guitare		2000	18,00 €
	Instrumentarium		2001	471,35 €
	1 Mélodica			
	1 mini chaîne Philips		2001	399,00 €
	2 djembés moyens + housses		2001	302,00 €
	2 guitares 3/4 + housses		2001	280,00 €
	2 rototoms		2001	398,00 €
	13 CD audios		2001	206,00 €
	10 recueils de partitions		2001	93,00 €
	Batterie (prêt Roches)	Tama		
	1 caisse claire			
	1 grosse caisse			
	2 toms (alto, médium)			
	2 timbales + 2 cloches + 1 petite cymbale		2002	243,90 €
	<b>NIEUIL L'ESPOIR</b>	Piano droit	Yamaha	
	Synthétiseur	Yamaha Grand piano P380		
	Instrumentarium éveil musical			183,00 €
	Harpe (prêt de Smarves)			
	Piano électrique	Clavinova Yamaha CLP 511	1998	1 968,00 €
<b>NOUAILLE-MAUPERTUIS</b>	Piano	Yamaha		
	Piano	Zimmermann		
	Pupitres			
	Synthétiseur	Yamaha		
	Instrumentarium éveil musical			
	Radio cassette			
	1 métronome			
	Ensemble percussions Batucada		2006	1 500,00 €
	Steel-drum Ténor		2005	698,00 €
	Steel-drum Double Second		2005	944,00 €
	Steel-drum Ténor		2004	682,50 €
	Steel-drum Double Guitar		2004	778,50 €

<b>ROCHES- PREMARIE (LES)</b>	Piano droit	Samick JS 042	2001	
	Tableau noir			
	banquette piano	Thévenet	2003	180,00 €
	Piano +banquette piano	Thévenet	2004	170,00 €
	Tableau blanc	Orféo	1999	
	Flûte traversière	Yamaha		
	Radio cassette	Elsay	2003	59,90 €
	repose pied	Thévenet	2004	12,20 €
	pupitre	Point Orgue	2003	15,00 €
	4 petites percussions	Thévenet	2004	18,00 €
<b>SMARVES</b>	Piano d'étude + siège	Young Chang		
	Piano numérique + siège	Yamaha clavino		
	Batterie	Pearl		
	1 caisse claire			
	3 toms(alto, médium, basse)			
	1 grosse caisse			
	1 charleston + 1 cymbale			
	1 siège			
	Batterie 5 fûts	Yamaha	2002	900,80 €
	Pianette	Bontempi		
	Xylophone			
	2 flûtes à Bec ténor plastique	Yamaha		
	6 pupitres			
	2 pieds de guitare			
	1 métronome			
	radio cassette			
	1 chaine Hi-fi			
	Ampli basse 15 W	Jim HARLEY		
	Ampli basse	Fender		
	Ampli Guitare Hot Rod	Fender Deluxe	2003	850,00 €
	Ampli Guitare	Peavy Bandit 112	2003	400,00 €
	ampli multifonctions	Laney		
	Table de mixage (16 voies)	Spirit folio		
	Transformateur			
	Instrumentarium éveil musical			
	Caisse de disques vinyl éveil musical			
<b>VERNON</b>	Piano d'étude + siège	acoustique Yamaha	2007	3 272,00 €
<b>LA VILLEDIEU DU CLAIN</b>	Tableau		2007	
	Radio cassette		2007	

## 2. MISSIONS ET PROJET D'ETABLISSEMENT

### A. Objectifs de l'école de musique

L'Ecole de Musique a défini des orientations qui correspondent à des réalités objectives. Son choix, tant musical que structural, a été de placer la pratique de la musique au coeur du système d'apprentissage.

Cela implique bien sûr une grande organisation dans l'enseignement musical en termes d'enjeux et de procédures. Car il s'agit non pas de surajouter une pratique collective, mais de placer au centre de la vie musicale de l'école, des activités où les élèves, ensemble, soient confrontés à des langages musicaux : ils questionnent, manipulent, s'approprient l'activité musicale.

#### **L'Ecole de Musique est devenue un lieu de pratique musicale,**

C'est également un lieu d'accueil pour des projets musicaux d'élève. Le rôle de l'équipe pédagogique étant alors de lui servir de ressource, de l'aider à le construire et de lui faire découvrir éventuellement de nouveaux champs de possibles.

Les missions de l'Ecole de Musique permettent :

- de développer la sensibilité et le goût musical des enfants, adolescents ou adultes,
- de développer une pratique musicale,
- d'accéder à une pratique instrumentale et (ou) vocale autonome,
- de s'insérer dans les activités musicales d'ensembles, locales et départementales,
- de poursuivre éventuellement des études dans une Ecole Nationale de Musique, dans un Conservatoire à Rayonnement Régional ou dans un Conservatoire National Supérieur de Musique,
- de développer un projet culturel dans la cité en y associant différents partenaires,
- d'être un élément moteur d'animation de la vie musicale (auditions, concerts, interludes),
- de participer à l'éducation musicale dans l'enseignement général (interventions en milieu scolaire et péri scolaire) effectuées par des musiciens intervenants titulaires du D.U.M.I. (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). L'éducation musicale se décline également dans les relais assistante maternelle, les CLSH et maisons de retraite.
- d'être un lieu ressource pour l'ensemble des musiques y compris des musiques actuelles.

## **B. Le projet pédagogique de l'école**

Le projet global de l'Ecole de Musique se développe dans un système d'éducation ayant pour fondement : «la Culture Musicale par la Pratique»

En s'appuyant sur les différents cours de Musique et grâce au décloisonnement ainsi qu'à la transversalité (activité d'ensemble musicaux), le cursus des études vise à amener les élèves à une véritable autonomie de musiciens.

La diversité des styles enseignés permet de découvrir les langages musicaux tels que :

- Musique Ancienne
- Musique Classique
- Musiques Jazz, Improvisées et Musiques Actuelles
- Musiques Traditionnelles...

Les différents cursus :

Cursus d'Eveil  
Cursus du 1<sup>er</sup> Cycle  
Cursus du 2<sup>eme</sup> Cycle  
Cursus Ado  
Cursus Adulte  
Cursus Spécifiques

***Il est possible pour un élève d'avoir un parcours hors cursus***

# Organisation des études

**Tous les différents cursus sont soumis à un système d'évaluation continue.**

## a) Cursus d'Eveil

- Eveil Musical pour les enfants de 3 à 5 ans
- Eveil instrumental pour les enfants de 6 à 8 ans

## b) Cursus du 1<sup>er</sup> Cycle

### Objectif

Ce Cycle a pour objectif de développer les motivations, la curiosité et l'expérimentation. A partir de l'âge de 8 ans les enfants intègrent le 1<sup>er</sup> Cycle. Une observation est mise en place par l'équipe pédagogique afin d'en évaluer la durée pour chacun des élèves.

### *Contenu du 1<sup>er</sup> Cycle*

- Un cours de Formation Musicale Instrumentale comportant la lecture de notes, la pratique instrumentale d'ensemble et la pratique chorale.
- Une pratique instrumentale individuelle installant les bases techniques.
- Une pratique d'ensemble basée sur diverses pratiques collectives au choix peut être envisagée.

## c) Cursus du 2<sup>ème</sup> Cycle

### Objectif

Ce Cycle a pour objectif de guider l'élève vers l'affirmation de son autonomie et de ses choix personnels.

### *Contenu du 2<sup>ème</sup> Cycle*

- Un cours de Formation Musicale Instrumentale auquel est intégré la maîtrise des repères culturels
- Une pratique instrumentale individuelle et d'approfondissements liés aux projets. Possibilité de commencer un deuxième instrument.
- Une pratique collective
- Possibilité de participation à divers ensembles au choix.

L'ensemble de ces activités s'inscrit dans la démarche des projets établis chaque année par l'équipe pédagogique.

## **d) Cursus Ado**

Un cursus spécifique s'adresse aux jeunes commençant l'apprentissage de la musique à partir de 13 ans. L'apprentissage s'effectue sur deux ou trois années et comprend :

- une pratique instrumentale hebdomadaire en cours individuel.
- une pratique collective hebdomadaire

A la fin de ces deux ou trois ans, l'apprenti musicien sera évalué pour un niveau « Fin de premier cycle », à la suite de quoi, selon ses résultats et ses motivations, il pourra choisir deux orientations :

- Le cursus diplômant du 2<sup>ème</sup> Cycle
- Un cursus de pratique collective amateur non diplômant

## **e) Cursus Adulte**

Les adultes sont :

- soit intégrés dans un cycle et donc soumis au règlement des études,
- soit hors cursus.

Les adultes de l'École de Musique ont à choisir entre le statut « Adulte cursus » ou « Adulte hors cursus ».

### ***L'adulte cursus***

L'adulte cursus est un élève qui suit le cursus de l'école (Formation Musicale Instrumentale, Instrument en cours individuel, Pratique Collective, Evaluation).

### ***L'Adulte hors cursus***

L'Adulte hors cursus est un élève qui suit des pratiques individuelles d'instruments et des pratiques collectives au choix. Son évaluation reste facultative et ses objectifs sont définis en accord avec les enseignants.

## **f) Cursus spécifiques**

### ***Ateliers ouverts***

Un atelier ouvert aux handicapés physiques, 1heure 30 par semaine (travail en partenariat avec les centres médico-éducatif).

### ***Préparation aux épreuves du Bac***

Un cours collectif d' 1 heure 30 par semaine peut être dispensé à l'attention des élèves de terminales qui souhaitent travailler et approfondir les épreuves musicales du Baccalauréat

## **g) Evaluation**

L'évaluation continue aboutit à l'acquisition de deux diplômes en fin de cursus :

- Le Certificat Musical de fin de 1<sup>er</sup> Cycle
- Le Brevet Musical de fin de 2<sup>eme</sup> Cycle

### **1. Introduction**

L'Ecole de Musique a opté depuis plusieurs années pour l'évaluation formative. L'évaluation formative a pour vocation de suivre le rythme de l'élève. Le professeur se doit, lui, d'être attentif et à l'écoute des difficultés de chacun dans un processus d'évaluation continue. Ce type d'évaluation ne sanctionne pas une production ni un événement ponctuel.

### **2. Evaluation en cours de Cycle**

Les évaluations doivent s'effectuer, pour l'essentiel en situation de pratique musicale et en contrôle continu. Elles sont formalisées en 2 temps dans l'année scolaire.

Seules les acquisitions de vocabulaire, reconstitution de partition ou repiquage et analyse auditive se font à l'écrit en contrôle continu.

L'EMIL se donne la possibilité d'organiser des décloisonnements ou des échanges entre les différents cours.

### **3. Unités d'évaluation (U.E)**

Les Unités d'évaluation sont au nombre de 9: elles sont attribuées en contrôle continu dans toute la durée du cycle.

- 5 pour la Pratique Instrumentale
- 4 pour la Formation Culture Musicale

#### ***Pratique Instrumentale***

- 1<sup>ère</sup> U.E. Pratique individuelle et technique de l'instrument
- 2<sup>ème</sup> U.E. Pratique d'ensemble
- 3<sup>ème</sup> U.E. Déchiffrage individuel avec accompagnement
- 4<sup>ème</sup> U.E. Préparation d'oeuvres de styles différents dans un temps donné
- 5<sup>ème</sup> U.E. Improvisation, invention, créativité.

#### ***Formation Culture Musicale***

- 6<sup>ème</sup> U.E. Pratique vocale mélodie accompagnée
- 7<sup>ème</sup> U.E. Pratique Collective Vocale et Instrumentale
- 8<sup>ème</sup> U.E. Pratique instrumentale, avec improvisation
- 9<sup>ème</sup> U.E. Analyse auditive, vocabulaire, reconstitution, repiquage.



#### 4. Evaluation en fin de 1<sup>er</sup> Cycle

Mise en place d'un concert de 1<sup>er</sup> cycle avec la présence d'un jury interne. Le jury donne son avis (avis en cours d'acquisition ou avis réservé)

##### ***En Instrument***

Le jury donne son avis sur la pratique individuelle et technique de l'instrument. (U.E 1 à 2 en cours d'acquisition)

##### ***En Formation Musicale***

Le jury donne son avis sur les pratiques vocales (U.E 6 à 7).

##### ***Certificat Musical de fin de 1<sup>er</sup> Cycle***

Le Certificat Musical de fin de 1<sup>er</sup> Cycle est délivré après concertation des enseignants. L'acquisition du Certificat Musical prouve l'autonomie de l'élève face aux diverses étapes d'apprentissage.

#### 5. Evaluation en fin de 2<sup>ième</sup> Cycle

Mise en place d'un concert fin de 2<sup>ième</sup> Cycle avec la présence d'un jury externe. Le jury donne son avis (avis d'acquisition ou avis réservé)

##### ***En Instrument***

Le jury donne son avis sur la pratique individuelle et technique de l'instrument (U.E. 1 et U.E. 5)

##### ***En Formation Musicale***

Le jury interne donne son avis sur les pratiques des (U.E. 6 à 9).

##### ***Brevet Musical de fin de 2<sup>ième</sup> Cycle***

Le Brevet Musical de fin de 2<sup>ème</sup> Cycle est délivré après acquisition de toutes les Unités d'Evaluation. L'acquisition du Brevet Musical prouve l'autonomie de l'élève face aux diverses étapes d'apprentissage.

### **C. Missions de l'équipe enseignante**

A travers leurs activités en tant qu'artistes, interprètes, créateurs, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique.

Ils enseignent la pratique artistique conformément à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction.

Ils participent aux actions liées à l'enseignement considéré comme partie intégrante de la fonction (concertation, évaluation, auditions, concerts jurys internes).

Ils veillent à leur formation permanente, ils participent à la définition et à la mise en oeuvre du projet de l'établissement, ils participent à la recherche pédagogique.

Ils participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en oeuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Ils tiennent auprès des praticiens amateurs un rôle de conseil et d'aide à la formation de projets.

### **D. Missions de la directrice, coordinatrice**

La Directrice est responsable de l'établissement et de son fonctionnement. Elle s'appuie sur une équipe de bénévoles et de salariés dans les domaines administratif, pédagogique et culturel, dans laquelle les différentes spécialités artistiques sont représentées.

Elle conçoit, organise et s'assure de la mise en oeuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés.

Elle propose un programme de formation continue en lien avec le projet.

Elle organise les études et les modalités de l'évolution des élèves. Elle suscite la réflexion et l'innovation pédagogique.

Elle définit les actions de diffusion et de création, elle met en oeuvre les partenariats dans le domaine culturel éducatif et social, sur l'aire de rayonnement de l'établissement.

Elle participe à la concertation entre établissements d'enseignement dans le cadre des réseaux d'écoles.

Elle assure, en tant que chef de service, la relation avec les élus, les autres services de la collectivité territoriale et le Conseil Administration.

Elle détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement de tous les agents, notamment les enseignants.

# 3.MOYENS

## A. Organigramme de L'EMIL 07-08

**Présidente :** Annie TRIJOULET

**Vice-Présidente :** Pascale SIREDEY

**Trésorière :** Patricia DUBREUIL

**Secrétaire :** Marie-Fabienne CHARLES

**Directrice, coordinatrice pédagogique :** Sylvie FAUCONNIER

**Eveil Musical:** Delphine BERNARD, Raphaël FLOO, Damien THEBAUD

**Eveil Instrumental:** Delphine BERNARD, Florent COURSON, Sophie SABOURIN

**Formation Musicale Instrumentale:** Delphine BERNARD, Perrine BERNARD, Sophie SABOURIN, Cécile TREHU

### **Bois:**

Clarinette, saxophone : Luc Porcheron

Flûte Traversière : Anne AUZELY

Flûte à bec : Perrine BERNARD

### **Cuivres :**

Trompette, Trombone, Tuba : Frédéric FERJAULT

### **Cordes :**

Guitare basse : Christophe AUDEBRAND

Violon : Christophe BLUGEON, Cécile TREHU

Violoncelle: Sophie SABOURIN

### **Percussions:**

Djembé: Florian VALLET

### **Instruments Polyphoniques:**

Accordéon Chromatique : Frédéric FERJAULT

Accordéon Diatonique : Raphaël FLOO

Guitare : Benoît BERTRET, Florent COURSON, Stéphane COURTIN, Damien THEBAUD, Mathieu TOUZOT

Harpe: Marion LEVEQUE

Piano: Delphine BERNARD, Florent COURSON, Irina LAGARDE, Damien THEBAUD, Luc Porcheron.

### **Pratiques Collectives:**

Atelier Chansons: Christophe AUDEBRAND

Atelier Chants du Monde : Delphine BERNARD

Ateliers Rock : Christophe AUDEBRAND, Benoît BERTRET

Atelier Danses Traditionnelle : Raphaël FLOO

Atelier Djembé : Florian VALLET

Atelier Steel-Drum : Benoît BERTRET

Ensemble de Flûtes : Perrine BERNARD

Chorale enfants : Sophie SABOURIN

Chorales adultes : Christophe BLUGEON, Sophie SABOURIN

## B. Coordination

Les réunions de coordinations ou tous les professeurs sont présents et menés par la directrice, coordinatrice, sont au nombre de 3 dans l'année :

- **Septembre** pour l'organisation de l'année, la mise en place des projets, les demandes de formations, les nouvelles orientations, les nouveaux professeurs, ...
- **Janvier** pour l'organisation du « concert des professeurs », les formations, rappel du projet d'établissement et pédagogique, les orientations
- **Juillet** pour un bilan des actions, des cours individuels et collectifs, des auditions, ...

Des réunions extraordinaires sont proposées suivant les projets mis en place.

Ex : la Formation Musicale Instrumentale => 3 réunions supplémentaires ont eu lieu avec certains professeurs pour définir le contenu, la démarche pédagogique.

## C. Conditions d'accessibilité

L'école de musique intercommunale associative est une école de musique de proximité : volonté de la Communauté de Communes.

La politique tarifaire est un souci constant au sein du Conseil d'Administration pour favoriser l'accessibilité à tous.

Le coût du cours individuel en constante augmentation, a fait perdre des adhérents à l'E.M.I.L.

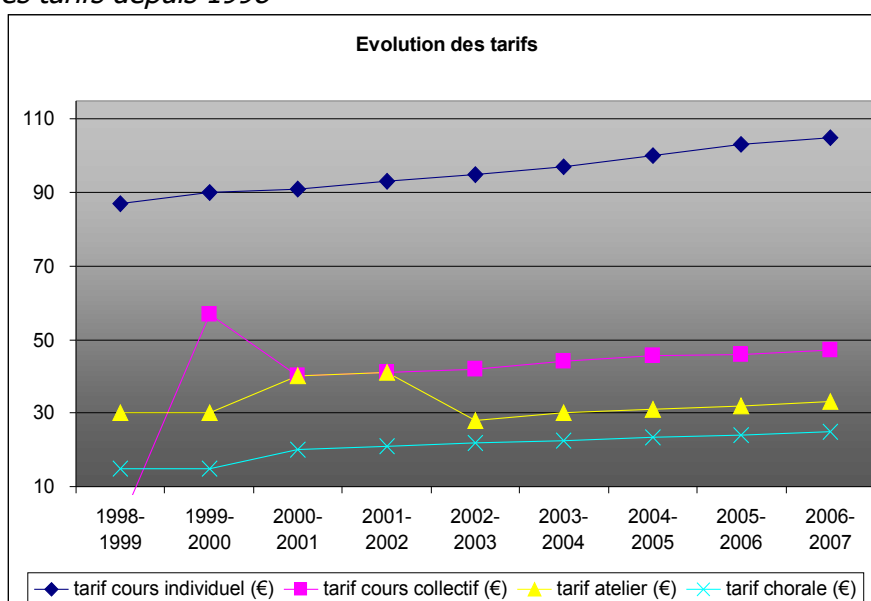
A partir de l'année scolaire 2004, la 1/2h de cours répartie en trimestre a dépassé 100€. Les populations les plus impactées sont naturellement les plus défavorisées.

L'EMIL a toujours développé le cours collectif pour justement permettre des tarifs accessibles.

Les élèves habitants en dehors du canton, sont majorés sur tous les ateliers et cours individuels, sauf pour l'éveil musical.

Un « forfait famille » est mis en place depuis 4 ans, faisant bénéficier d'une réduction pour plusieurs cotisations au sein d'une même famille.

### Evolution des tarifs depuis 1998



L'évolution des tarifs en cours individuels a toujours suivi l'augmentation du coût de la vie. Le tarif Cours Individuel ne paie que 60% des charges salariales.

## D. Les partenariats

L'école de musique associative, gérée par 41 bénévoles, rayonne sur le territoire de la communauté de communes de la Région de la Villedieu du Clain et plus largement sur le périmètre du Pays des Six Vallées.

- Elle est un lieu de ressources et de formation pour les amateurs
- Elle suscite et accueille les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions.
- Elle est un centre d'animation de la vie culturelle, elle contribue à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

### *Répartition des actions en fonction des structures du canton*

- **Eveil musical en C.L.S.H**  
Nouaillé, Vernon, Aslonnes, Arantelle : projets concernant les enfants de 3 à 12 ans
- **Eveil musical en R.A.M** (Relais Assistante Maternelle)
- **Projet avec les « Local Jeunes »**  
Arantelle et Nouaillé-Maupertuis : stages Hip-hop pour les 12/17 ans
- **Ecoles élémentaires et maternelles :**
  - mise en place d'interventions musique en milieu scolaire avec des enseignants titulaire du D.U.M.I (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)
  - semaine de spectacles jeune public
- **Interventions musique** (chorale) en maison de retraite à Nouaillé-Maupertuis

### *Articulation avec le Pays des Six Vallées*

- **Rencontre des Chorales du Pays des Six Vallées** avec des volets : formation, éducation et diffusion.
- **Echange entre les écoles de musique :** stage à thèmes avec les ensembles des écoles (steel-drum, Harmonie, flûtes de pan, djembé...)
- **Information sur le D.L.A (Dispositif Local d'Accompagnement) :** ce qui a permis à l'association de faire une demande et d'avoir un accompagnement pour les contrats, les bulletins de paie la recherche de logiciels adaptés pour la prise de données, etc...

## **E. Les partenaires**

**Même si elle développe son propre projet, l'EMIL suit le schéma départemental de l'enseignement musical mis en place par le Conseil Général de la Vienne en respectant les critères suivants :**

- Le principal financeur public doit être la communauté de communes.
- Garantir l'égalité d'accès au public sur le territoire intercommunal : tarifs, lieux d'enseignement de proximité...
- Employer un Directeur coordonnateur dont les missions et le cadre d'emploi sont définis dans cette convention.
- Élaborer un projet pédagogique à partir du projet d'établissement qui coordonne les enseignants (plannings, pédagogie, plan de formation ...)
- Assurer le rayonnement intercommunal de l'école.
- Assurer une concertation avec les autres écoles de la Vienne, pour l'harmonisation et la complémentarité des enseignements dispensés.
- Développer l'éducation musicale et artistique en milieu scolaire (sur la base de projets fédérateurs), et le cas échéant, développer des actions en crèche, bibliothèque, maison de retraite (...) avec un titulaire du DUMI.
- Faciliter l'ouverture aux différents styles musicaux (musiques amplifiées, traditionnelles, contemporaines...) et le développement de la pratique collective.
- Encadrer la pratique amateur au niveau de la communauté de communes par l'élaboration de « passerelles artistiques » et la mise à disposition de moyens techniques et pédagogiques : locaux, instruments, etc.
- Favoriser le développement culturel des communes par des actions de sensibilisation, de création et de diffusion mobilisant fortement les ressources locales.

## F. Budget prévisionnel

Budget prévisionnel de l'EMIL pour 2008/2009

Charges			Produits		
	Montant	%		Montant	%
Frais de personnel	166 000	69,18%	Cotisations	93 700	39,05%
Animations de territoires	20 000	8,33%	Adhésions section/ass	64	0,03%
Festival quand on conte	34 670	14,45%	Animations de territoires	15 416	6,42%
Comptabilité	5 000	2,08%	Festival - quand on conte	13 500	5,63%
Divers	7 400	3,08%	Subventions Communauté de communes	111 090	46,29%
Achat marchandises	1 500		Conseil Général	40 000	16,67%
Instruments et petit matériel	800		Etat (DDJS)	2 500	1,04%
Fournitures bureau	600		Région (pays des 6 vallées)	5 800	2,42%
Assurance, serv. Bancaires	1 200		Divers (Mairies, APE)	1 700	0,71%
Cotisations	300		Festival	21 090	8,79%
Frais communication (tél,PTT)	500		Remboursement formation	5 000	2,08%
Dot.am.imm.corporelles	2 000		Divers	1 200	0,50%
Charges exe.antérieurs	500				
Formation personnel	5 000	2,08%	Résultat (perte)		
Cotisation Form. Continue	1 900	0,79%			
Résultat (excédent)					
<b>TOTAUX</b>	<b>239 970</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>239 970</b>	<b>100%</b>

## G. Calendrier de mise en œuvre

Années	Etapas
<b>2006</b> <b>application de la convention collective</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>er</sup> janvier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ application de la convention collective avec un statut d'animateur-technicien</li> </ul> </li> <li>- <b>1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ réunions de concertation avec le Conseil Général pour l'élaboration du schéma départemental des enseignements artistiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>2007</b> <b>élaboration du projet d'établissement avec les élus et du projet pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>er</sup> trimestre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ commission pour définir la décision de passer au statut de professeur</li> </ul> </li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> trimestre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ rencontre avec les partenaires financiers (Conseil Général/Communauté de Communes)</li> <li>⇒ poursuite des réunions de concertation avec le Conseil Général pour l'élaboration du schéma départemental</li> </ul> </li> <li>- <b>4<sup>ème</sup> Trimestre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ approbation à l'unanimité en C.A du 24 novembre du passage au statut de professeur</li> <li>⇒ commission pédagogique pour redéfinir les orientations de l'école de musique, élaboration du projet pédagogique en concertation avec les enseignants, les bénévoles, les élus.</li> <li>⇒</li> </ul> </li> </ul>
<b>2008</b> <b>élaboration du projet d'établissement et du projet pédagogique avec les élus. Signature de la convention financière avec la Communauté de Communes de La Villedieu du Clain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>er</sup> janvier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ passage au statut de professeur</li> <li>⇒ poursuite de la commission pédagogique pour l'élaboration du schéma départemental</li> </ul> </li> <li>- <b>21 mars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ vote en C.A. du projet pédagogique de l'EMIL</li> </ul> </li> <li>- <b>4 juin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ signature de la convention financière (Communauté de Communes /EMIL)</li> </ul> </li> <li>- <b>4<sup>ème</sup> trimestre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ élaboration et signature de la convention tripartite (Conseil Général/Communauté de Communes /EMIL) selon schéma départemental des enseignements artistiques</li> <li>⇒ mise en place du projet pédagogique au sein de l'école. Concertation avec les professeurs</li> </ul> </li> </ul>
<b>2009-2011</b> <b>suivi du projet d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ poursuite de la mise en place du projet pédagogique. Définition de programme. Livret de l'élève. Passage de cycle</li> <li>⇒ évaluation de la progression du projet pédagogique qui sera remis chaque année, comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs</li> <li>⇒ bilan annuel des activités de l'école de musique</li> <li>- <b>juin de chaque année</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ signature de la convention financière (Communauté de Communes /EMIL)</li> </ul> </li> </ul>